

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers en exercice 43

Présents 30

Représentés 11

Absents 2

Votes

Pour 41

Contre

Abstention

N.P.P.V

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 6 novembre 2024

Le mercredi 6 novembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 29 octobre 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Étaient présent.e.s :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, OMRANE Alain, COHEN Rachel, BOURVEN Julien, POU DY Franklin, CHIRRANE El Arbi, FADLI Hafida, CHASSAY Laurent, BOLLE Kristian, SOMSOUK Billy, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, BALIAS Thierry, ESSONE-MENGUE Terence, GUILLAUD-BATAILLE Fabien, LEMOINE Nathalie,

Étaient représenté.e.s :

COELHO Vasco donne mandat à DRUART Frédéric
BENKHALA Malika donne mandat à PANETTA Tonino
GAULIER Danièle donne mandat à SASU Hancès
LANTERNIER Lucie donne mandat à OSTERMEYER Sushma
BANCE Stéphane donne mandat à BOLLE Kristian
FOURNIER Laura donne mandat à MARQUES Henrique
BEZACE Mathilde donne mandat à HACHE Bénédicte
AOUMMIS Hassan donne mandat à DESPRES Catherine
FOURNIAUD Martine donne mandat à GUILLAUD-BATAILLE Fabien
HUTIN Sébastien donne mandat à BALIAS Thierry
DIMNET Jocelyne donne mandat à BOURVEN Julien

Étaient absent.e.s :

FONDENEIGE Matthias
DOS REIS Sabrina

Secrétaire de séance :

DESROCHES Damien

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la

Préfecture de Créteil le

12/11/2024

de la publication le

13/11/2024

O B J E T

Fixation des tarifs de location des centres de vacances pour l'année 2025

Fixation des tarifs de location des centres de vacances pour l'année 2025

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil la volonté d'optimiser et de maîtriser les frais de gestion des centres de vacances de Morillon et Penthièvre par l'accueil de groupes extérieurs, durant les périodes où les enfants et jeunes choisyens ne fréquentent pas les structures.

Il demande au Conseil de fixer les tarifs selon les différentes prestations et de l'autoriser à signer les conventions de location des centres de vacances afférentes, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

LE CONSEIL,

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission Vie éducative/Enfance/Petite Enfance/Politique de la ville en date du 17 octobre 2024

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Fixe comme suit à compter du 1^{er} janvier 2025, les tarifs de location des centres de vacances selon les différentes prestations (par personne et par jour) :

	TARIFS INDIVIDUELS 2025	CHAMBRE INDIVIDUELLE DEMANDEE
Pension complète		
Accueil de groupes avec linge de lit	61 €	76 €
Accueil de groupes sans linge de lit	56 €	71 €
Réduction sur les prestations		
- Formation dans le domaine de l'animation pour les choisyens (sessions de B.A.F.A, B.P.J.E.P.S)	- 20 %	
- Choisyens	- 10%	
- Enfant de moins de 1an	GRATUIT	
- Enfant de 1 à 5 ans	- 20%	
- Enfant de 6 à 10 ans inclus	- 10%	
Accueil de groupes d'enfants avec blanchissage		
Pension complète + blanchissage		
Enfant moins de 11 ans	49 €	
Adulte et enfant à partir de 11 ans	56 €	
Pension complète + blanchissage + encadrement		
Enfant moins de 11 ans	64 €	
Adulte et enfant à partir de 11 ans	71 €	
Accueil de groupes d'enfants sans blanchissage		
Pension complète		
Enfant jusqu'à 11 ans	46 €	
Adulte et enfant de + de 11 ans	51 €	
Pension complète + encadrement		
Enfant moins de 11 ans	61 €	
Adulte et enfant de + de 11 ans	66 €	
Animation « découverte » adulte ou enfant (mise à disposition d'un animateur)	130 € / jour 71 € / demi- journée	
Option transport (par personne et aller/retour)		
Morillon	112 €	
Penthièvre	92 €	
Demi-pension		
TARIFS INDIVIDUELS 2025		
Accueil de groupes adultes avec linge de lit	58 €	75 €
Enfants ½ pension	46 €	56 €

Accusé de réception en préfecture
04-49400223-20241112-DE-24-131-DE
Date de télétransmission : 12/11/2024
Date de réception préfecture : 12/11/2024

Commensaux		
Repas	24 €	
Nuit et petit-déjeuner + draps	36 €	
Nuit et petit-déjeuner sans drap	31 €	
Nuit sans petit déjeuner + draps	25 €	
Nuit sans petit déjeuner sans draps	21 €	
Autres		
Location de la ludothèque seule	355 €	
Location de la ludothèque + vaisselle + utilisation du lave-vaisselle	555 €	
Location sonorisation portable amplifiée+ micro	31 € / jour	
Location sonorisation portable amplifiée+ micro	21 € / soirée	
Location vidéo projecteur	31 € / jour	
Location vidéo projecteur	21 € / soirée	
Location de raquettes	5 €	
Location de casques	3 €	

ARTICLE 2 : Autorise Monsieur le Maire ou à défaut son représentant à signer les conventions de location des centres de vacances à compter du 1^{er} janvier 2025.

ARTICLE 3 : Décide de facturer au prix coûtant toute prestation supplémentaire.

ARTICLE 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 6 novembre 2024

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi

Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20241112-DEL-24-131-DE
Date de télétransmission : 12/11/2024
Date de réception préfecture : 12/11/2024